

République Française
COMMUNE DE SAINT QUENTIN DE BARON
PROCÈS - VERBAL SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Nombre membres élus : 19
Nombre membres élus en exercice : 19
Présents : 13
Représentés : 4
Votants : 17
Date convocation : 06.09.2023

SEANCE DU 13.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 19 heures, le conseil municipal de Saint Quentin de Baron, vu les articles L 2121-09 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle municipale sous la présidence de Stéphanie DUPUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphanie DUPUY – Pierrick BALLESTER – Sylvie MARIONNAUD – Song SOK – Denis LOU-POUEYOU – Cécile SARROSTE – Pascal TRONCA – Christine VAUTIER – Frédéric PAROT – Bernard ROUGIER – Mélanie BOCQUET – Michel METIE – Marie-Françoise DUMAIL-LUREAU

PROCURATIONS :

Dany JOLY a donné procuration à Pascal TRONCA
Marie-Céline BODIN a donné procuration à Sylvie MARIONNAUD
Marie-Pierre GOICHON a donné procuration à Michel METIE
Jean-Claude JOUBERT a donné procuration à Bernard ROUGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile SARROSTE

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023 ne soulevant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la Décision du Maire n°2023-05.

DELIBERATION N° 2023-09-13-40
CESSION D'UN VEHICULE UNIC DAILY

Monsieur Pierrick BALLESTER, Premier Adjoint au maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule Unic Daily AP-129-NG, acquis par la collectivité en mars 2010, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 156 997 kms, peut être vendu en l'état.

Il a été décidé de proposer un prix de cession de 100 €.

Monsieur Serge RODRIGUEZ ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

- AUTORISE Madame le Maire à vendre en l'état le véhicule Unic Daily pour un prix de cession de 100 euros à M. Serge RODRIGUEZ.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

DELIBERATION N° 2023-09-13-41
CESSION D'UN VEHICULE TRACTEUR RENAULT

Monsieur Pierrick BALLESTER, Premier Adjoint au maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule Tracteur Renault 2267ML33, acquis par la collectivité en août 2008, peut être vendu en l'état.

Il a été décidé de proposer un prix de cession de 1100 €.

Monsieur Régis ITEY ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- AUTORISE Madame le Maire à vendre en l'état le véhicule Tracteur Renault pour un prix de cession de 1100 euros à M. Régis ITEY,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

DELIBERATION N° 2023-09-13-42
ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE LA FERAILLE

Dans le cadre de leurs activités, les services techniques de la commune sont amenés à procéder à la récupération de métaux qui ne trouvent plus d'usage.

Madame le Maire propose de vendre ces métaux à une entreprise spécialisée, la SAS MASSE ENVIRONNEMENT à Salleboeuf. Cette vente fera l'objet de l'émission d'un chèque.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente afin de permettre l'encaissement du chèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- APPROUVE la vente de matériaux à la SAS MASSE ENVIRONNEMENT
- ACCEPTE le montant de cet achat qui s'élève à 294,00 euros pour la SAS MASSE ENVIRONNEMENT pour 920 kg.
- DIT que cette recette sera imputée au compte 7078 du budget communal.

Questions Diverses :

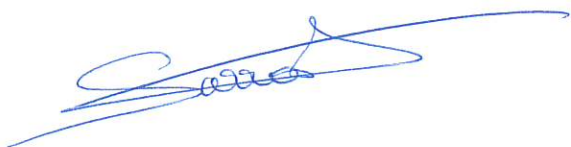
- Monsieur Pierrick BALLESTER indique que l'installation de ruches sur le terrain au lieudit Tardinet est programmée prochainement. L'installation et la gestion seront confiées à un apiculteur. Le miel récolté pourra être donné en cadeau lors de cérémonies ou utilisé à l'école.

- Madame le Maire tenait à revenir sur les évènements qui se sont déroulés lors de la Fête du Village de Saint Germain du Puch le weekend précédent. En effet de fortes altercations entre bandes rivales ont conduit les forces de l'ordre à intervenir tout au long du weekend. Ainsi, suite à ces informations, Madame le Maire a décidé d'augmenter les services de sécurité initialement prévu pour la Fête du Moulin les vendredi 15 et samedi 16 septembre 2023. En effet, quatre agents de sécurité sont programmés sur ces deux soirées en supplément la police municipale afin que la fête puisse se dérouler sans heurt.

Fin de séance à 19h12

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,
Stéphanie DUPUY



The stamp is circular and contains the following text: "MAIRIE DE SAINT-QUENTIN-DE-BARCELONNE" around the top edge, "33130" at the bottom, and "Gironde" at the very bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem depicting a landscape with a windmill and a church. The signature is written in blue ink and overlaps the stamp.